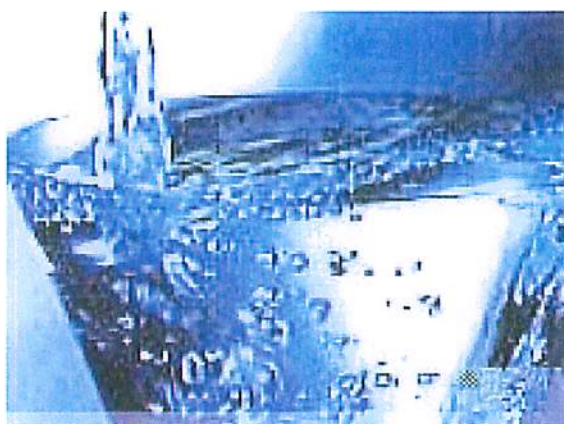




Syndicat Intercommunal de PLAISIR et THIVERVAL GRIGNON

**Procès – verbal
du Comité Syndical
du jeudi 20 octobre 2011**



La Maison de l'Eau - Station du Val des Eglantiers
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERVAL GRIGNON

☎ 01 30 81 91 49 - ☎ 01 30 81 71 46 - ✉ siptg@siearpc.fr

**Procès-verbal du Comité Syndical du SIPTG
en date du jeudi 20 octobre 2011**

Liste de présence :

Communes adhérentes au SIPTG	Président	Vice-Présidente	Membres	Présents	Absents	Absents excusés	Observations
PLAISIR	REGNAULT Joël			X			
PLAISIR			FILLIOUD Séverinne	X			
PLAISIR			LERSTEAU Henri-Pierre	X			
THIVERVAL-GRIGNON		LANEN Catherine		X			
THIVERVAL-GRIGNON			LUCET Rémi	X			
THIVERVAL-GRIGNON			BOSSE Daniel	X			

M. Henri-Pierre LERSTEAU est nommé Secrétaire de Séance

Assistait à la réunion :

Monsieur CHOUZENOUX, DGS de Plaisir

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE SYNDICAL

La formule de Procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi.

On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu - ou Procès-verbal - ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des membres peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

Ouverture de la Séance

Madame Sévrinne FILLIOUD, Présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical et déclare la séance ouverte, procède à l'appel des présents et donne lecture de l'ordre du jour qui a été adressé le 10 octobre 2011 aux délégués des communes adhérentes au SIPTG, à savoir :

1. Rapport annuel 2010
2. Création d'emploi
3. Constitution de la commission d'attribution des offres pour l'audit du contrat de délégation de service public
4. Convention entre le SIPTG et le SIEARPC

1. Rapport annuel 2010

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'exercice 2010 vous est soumis pour avis. Il constitue le rapport d'activité du Syndicat.

Le rapport pour l'année 2010 fait ressortir les points suivants :

- hausse de 1,9% des volumes consommés, consécutive à la baisse de 5,8% en 2009, avec maintien en dessous du seuil de 2 000 000m³,
- programme de suppression des branchements plomb (70% du programme réalisé, soit 519 sur 746 unités) qui nécessite un renouvellement d'ici fin 2013 de 76 branchements par an.
- déplacement sous emprise publique et sur 180 mètres, par le SIPTG, de la canalisation rue de Cresprières à THIVERVAL-GRIGNON,
- renouvellement, par la Lyonnaise des Eaux, de la canalisation rue François Rude sur 90 mètres et rue Emile Zola sur 260 mètres à PLAISIR,
- renforcement - financé par un promoteur- et maillage, financé par le SIPTG, de la canalisation rue Maurice Barrès sur 126 mètres.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel présenté par Madame la Présidente.

2. Création d'emploi

Compte tenu de l'optimisation du fonctionnement des services du SIPTG, il apparaît nécessaire de créer un poste de directeur. Un temps partiel d'un cadre chargé de la supervision générale du fonctionnement et la coordination générale de l'établissement public en lien étroit avec les villes se révèle pertinent. A cet effet, un poste de cadre A à temps non complet (15% d'un temps complet) est créé. Ce poste sera occupé par le DGS de Plaisir.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise cette création d'emploi à compter du 1^{er} septembre 2011.

3. Constitution de la commission d'attribution des offres pour l'audit du contrat de délégation de service public

Le réseau de distribution d'eau potable est mis en délégation de service depuis 1963. L'audit du service se révèle nécessaire alors que le contrat d'affermage avec Lyonnaise des Eaux arrive à son terme fin 2013. Un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de type MAPA, est mis en publication depuis le 13 octobre 2011.

L'ouverture des plis et l'analyse des offres sera réalisée par les membres du service technique, l'audit éventuel des candidats ainsi que la désignation du titulaire échoit à la Commission qui doit être constituée à cet effet.

Un comité de pilotage de l'étude, dont la durée de la tranche ferme est prévue sur 3 mois, devra également être mis en place.

La commission ad hoc sera composée de Madame la Présidente, de deux membres ainsi que de deux membres suppléants élus par le Comité syndical.

Considérant les candidatures de M. Rémi LUCET, M. Joël REGNAULT, M. Henri-Pierre LERSTEAU, Mme Catherine LANEN et M. Daniel BOSSE.

- *Madame LANEN et Monsieur REGNAULT ont été élus à l'unanimité membres titulaires*
- *Monsieur LERSTEAU et Monsieur LUCET ont été élus à l'unanimité membres suppléants.*

4. Convention entre le SIPTG et le SIEARPC

Le SIEARPC fournit actuellement l'ensemble de la logistique nécessaire au SIPTG pour l'accomplissement de ses missions. Afin que le SIPTG puisse prendre à sa charge l'ensemble de ses dépenses, il est demandé aux membres du comité d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de remboursement de frais, présentée en séance, entre les deux syndicats.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise madame la Présidente à signer cette convention.

Clôture de la Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

La Présidente :

La Présidente

Les membres :



La Vice Présidente :